

# DESTRUCTION D'UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

## DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

### DEMANDEUR

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....@.....

### INTERVENTION

Date : .....

Entreprise : .....



Fait à Saint-Junien, le .....

Signature

#### Cadre réservé à l'administration

Demande reçue le : .....

Avis favorable

Avis défavorable

Motif : .....

.....

.....

**A retourner au plus tard dans les 2 mois** qui suivent la destruction du nid à :

*Mairie de Saint-Junien*

*2 place Auguste Roche - BP 115*

*87205 Saint-Junien cedex*

**Contact** : Service comptabilité

Tél.: 05 55 43 06 97

Fax : 05 55 50 29 38

## **MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE**

- L'aide est accordée pour la destruction d'un nid de frelons asiatiques en activité, intervenue entre le 1er mai et le 31 octobre de l'année en cours.
- La destruction du nid doit être effectuée par un organisme ou une entreprise spécialisée et agréée.
- Le demandeur doit être un particulier contribuable, propriétaire ou locataire de sa résidence principale à Saint-Junien.
- Le taux d'attribution de cette aide est de 50% du coût, dans la limite de :
  - > 40 euros pour une intervention simple
  - > 75 euros pour une intervention nécessitant des moyens plus importants, selon la taille et l'emplacement du nid (nacelle...)

## **PIECES A FOURNIR**

- Une copie de la facture où figureront les mentions : «frelons asiatiques», le lieu, la date et le mode d'intervention (avec ou sans nacelle...).
- Un justificatif de domicile.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal pour le versement de l'aide financière.
- Si la demande est faite par un locataire : une autorisation d'intervention du propriétaire du bien.

### **Référence**

**délibération n°2016/132 en date du 17 octobre 2016**